
M.E.S., Numéro 131, Vol.2, novembre – décembre 2023

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 18 novembre 2023



Revue Internationale des Dynamiques Sociales

Mouvements et Enjeux Sociaux

Kinshasa, novembre - décembre 2023

PROBLEMATIQUE DE L'ASSAINISSEMENT URBAIN DE LA VILLE DE KINSHASA :

« Cas de la Commune Urbaine de Kintambo ».

par

Léonard LWANGA ASUBETI

Apprenant, Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques
Université de Kinshasa.

Résumé

L'assainissement est un service de base difficilement perçu en tant que tel par les populations et les responsables municipaux¹. Le but fondamental de l'assainissement est de maîtriser le cheminement des eaux usées, des déchets liquides produits par l'activité humaine, domestique et économique, afin que les pollutions contenues, bactériologiques et physico-chimiques, ne propagent pas de risques d'infection pour la santé humaine et de dégradation pour le milieu physique.

Le plus souvent, l'assainissement urbain est de la responsabilité des autorités municipales, et plus particulièrement, de celles en charge de l'hygiène et de la santé publique. Or on constate que ce positionnement institutionnel ne favorise pas le développement de programmes à grande échelle, en raison de mobilisations financières et de savoir-faire novateurs insuffisants dans ces services en dépit des mobilisations financières.

Cette étude vise à décrire les stratégies et limites des autorités municipales en matière de l'assainissement et d'évacuation des déchets des ordures ménagères pour favoriser un environnement, afin de faire de la sensibilisation de la population riveraine et des proposer les nouvelles stratégies aux autorités locales de la commune de Kintambo.

Mots-clés : assainissement, déchets, ordures ménagères, dépotoirs, immondices

Abstract

Sanitation is basic service that is difficult to perceive as such by population and municipal officials. The fundamental goal of sanitation is to control the flow of waste water, by human, domestic and economic activity, so that the contained bacteriological and physicochemical pollution does not propagate rests of infection for the human health and degradation of the physical environment.

It is imperative to have a clear understanding of it most of ten, urban sanitation is the responsibility of municipal authorities, and more particularly those in charge of hygiene and public heater. However, we see everywhere that this institutional positioning does not favor the development of large-scale programs, due to insufficient financial mobilization and innovative know-how in this service.

This study aims to unseal the strategies and limits of municipal authorities in terms of sanitation and disposal of house hold most to promote an environment in order to raise awareness among the local population and propose new strategies to local authorities from the township of Kitambo.

INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo est engagée depuis 2006 dans le processus de la décentralisation de l'ensemble de ses secteurs vitaux dans le but d'améliorer la qualité de l'offre des services de proximité aux citoyens. Cette volonté politique a été clairement exprimée dans la Constitution et traduite par les lois de la mise en œuvre de la décentralisation qui responsabilisent les services à la base. Ces lois promulguées sont² :

- La loi n°08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces ;

¹ Rapport AFRICITES 3 SESSION ASSAINISSEMENT URBAIN « Gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain », Coordonné par le Programme Solidarité Eau (pS-Eau) et le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM), p.1, 2003.

² RDC, Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire & Ministère du Développement Rural, les implications du processus de la décentralisation sur la gouvernance du secteur de l'eau potable et de l'assainissement en RDC, Comité National D'Action de L'Eau et de l'Assainissement.

- La loi organique n°10/011 du 18 mai 2010 portant fixation des subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces
- La loi organique n°08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces.

Les deux premières lois fixent les principes directeurs de la décentralisation pour tous les secteurs, y compris le secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement tout en précisant les compétences sectorielles des provinces et les attributions des Entités Territoriales Décentralisées. Ces entités ont les attributions de planifier et d'organiser les services sociaux de base pour le bien-être de leurs populations respectives.

La Commission Indépendante de l'ONU sur les problèmes de développement international, sous la présidence de Willy BRANDT, estime dans son rapport que la détérioration de l'environnement mondial résulte principalement de la croissance des économies industrielles, mais également de la croissance de la population mondiale. Elle menace la survie et les chances de développement des générations futures. Il est urgent que tous les pays coopèrent à la gestion internationale de l'atmosphère et autres biens communs mondiaux et s'efforcent d'empêcher les dommages écologiques irréversibles.³

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), ayant constaté avec amertume que le taux de morbidité et de mortalité lié à l'état d'insalubrité atteint de plus en plus une proportion inquiétante, a pris les résolutions suivantes⁴ :

- La salubrité des milieux dans lesquels vivent les populations doit plus que jamais préoccuper les pouvoirs publics de chaque pays, car ils sont les seuls pivots qui puissent combattre la nuisibilité de la santé publique de leurs nations ;
- L'apport de la population à sauvegarder la salubrité et l'hygiène du milieu n'est pas moindre pour prévenir sa santé dans l'espace qu'elle vit par tous les moyens possibles et cet organisme suggère aussi que la négligence de la salubrité est souvent légère, mais les conséquences qui en découlent sont lourdes.

L'assainissement est une condition essentielle de vie des hommes et fondamentalement un objectif du développement d'une société. La plupart des pays du monde n'ont pas encore réalisé des programmes efficaces visant à prévenir les multiples nuisances qui contribuent à la détérioration de la santé d'une communauté.

Cette absence des programmes efficaces d'assainissement a longtemps été à la base de la prolifération de plusieurs vecteurs des microbes provoquant des maladies entre autres : la dysenterie, la diarrhée, la fièvre typhoïde et d'autres maladies parasitaires qui pourraient être mortelles.

En RD Congo on observe les mêmes problèmes où l'environnement est malsain suite à une mauvaise gestion des ordures et déchets produits par les ménages et les sociétés industrielles. Ceci est fréquent surtout à Kinshasa.

L'assainissement fait toujours l'objet d'un cri d'alarme de la population auprès des autorités communales de Kintambo, mais ceci n'a jamais eu de solution par contre nous assistons à un problème de gestion de déchets, une insalubrité exagérée des ordures nauséabondes et autres.

L'insalubrité s'accroît, la population est victime des plusieurs maladies liées à l'insalubrité par manque des conditions hygiéniques, manque de service spécialisé habilité à l'évacuation des déchets ménagers, manque du curage des caniveaux et autres pouvant permettre la population de vivre dans environnement sain. On observe encore des déchets éparpillés par ci par là dans tous les quartiers, avenues et rues.

³ Rapport de la Commission Indépendante de l'Organisation des Nations Unies sur les problèmes de développement international sous la présidence de Willy BRANDT, Nord-Sud : un programme de survie, éd. Gallimard, Paris, 1980, pp.202-203. Cité par MUSAO KALOMBO MBUYU C., Education à la gouvernance envi

⁴ Résolution de l'OMS sur la population, 2001, p.6. Cité par MUSAO KALOMBO MBUYU C., environnement un défi pour la gestion publique des déchets urbains à Kinshasa, Revue Congolaise des Sciences Politiques et Administratives, volume I numéro 1 avril-juin 2013. p.22., Université de Kinshasa.

Tout ceci est lié d'une part, à la mauvaise gestion et au manque de volonté politique des autorités communales et d'autre part, par l'incivisme de la population pour une gestion rationnelle de l'évacuation des dépotoirs, des poubelles.

Le sujet que nous nous proposons d'étudier est le fruit des connaissances acquises dans l'observation de l'état actuel de l'environnement de la commune urbaine de Kintambo étant habitant de ladite commune. La présente étude s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance locale en vue de proposer des stratégies d'accélération du développement à la base par une bonne gestion des déchets ménagers dans le respect des normes environnementales et sanitaires.

Il importe de préciser d'entrée de jeu que cette étude n'aborde pas les questions spécifiques liées à la politique et à la stratégie de la gestion des déchets gazeux dont certaines de ces questions font déjà l'objet des études antérieures par les autres chercheurs. Avant d'aller plus loin, il nous incombe de mentionner certaines études qui ont alimenté la connaissance dans ce domaine tant niveau national qu'à l'international.

Les pays émergents valorisent les déchets urbains solides à plusieurs filières de la production des produits finis multiples. Le déchet en soi n'est plus une nuisance, mais une « matière première », qui génère les ressources financières pour l'Etat⁵. C'est dans ce cadre qu'il convient de situer les travaux ci-après :

Gérard BERTOLINI⁶ voit dans tout objet un déchet en devenir. A cet effet, les déchets pris en considération sont les excréments et quelques autres sécrétions du corps, les ordures ménagères, partiellement les déchets industriels, ainsi que les cadavres.

Il considère les déchets comme une ressource débordante et polluante et il démontre que le déchet « absolu » n'existe pas, qu'il serait mieux relativisé, et que le rebut est susceptible d'être transformé en ressource ; que la répulsion résulte d'un ordre social et mental conclut, qui comporte une part d'arbitraire, et que l'attraction, lorsqu'elle n'est pas instinctive, s'inscrit en réaction contre cet ordre.

Jean BROUSSE⁷ n'envisage pas les déchets en termes des ressources. Il considère que les déchets et leur incinération suscitent aujourd'hui des controverses, fantasmes et inquiétudes, relayés par les médias. Les incinérations produisent les externalités négatives telles que de dioxines réputées toxiques.

Quant à Mathieu Durand⁸, son étude sur la gestion des déchets à Lima cherchait à mettre en évidence différents systèmes communs à d'autres villes des pays en développements. Ces systèmes ont chacun leur propre logique, tout en étant très entremêlés. Leur modélisation (c'est-à-dire simplification), veut mettre en lumière les principales caractéristiques d'une réalité très complexe. On peut dès lors observer trois systèmes, répondant à des logiques à la fois géographiques et historiques. Il s'agit de « l'autogestion », la « gestion publique » et la « gestion partagée ». Ces trois systèmes s'imbriquent pour finalement permettre de gérer les déchets de la capitale péruvienne, en construisant un « système composite ».

Dans le cadre de l'Objectif du Développement Durable, l'Agence Française de Développement⁹ pour sa part présente un modèle efficace de gestion des déchets qui repose sur une approche multi-échelle et multi-acteur pour s'appuyer localement sur tous les modes de traitement possibles. Le succès d'une bonne organisation est ainsi souvent conditionné à l'intégration d'une grande variété d'acteurs. Au-delà des acteurs publics locaux, pré-collecteurs et récupérateurs informels, négociants et entreprises doivent également être inclus autant que possible dans la mise en œuvre et dans le cadre légal national.

Malgré des réticences encore fortes parmi les acteurs « traditionnels » de la gestion des déchets, la pré-collecte, la gestion communautaire ou le recours aux acteurs informels semblent prendre de l'ampleur

⁵ KASSAY NGUR-IKONE Jules, Gouvernance environnementale et gestion des déchets solides de la Régie d'Assainissement et des Travaux Publics de Kinshasa (RATPK), Diagnostic et vision stratégique, Mémoire de DEA en SPA, p. 4, Juin 2014.

⁶ Gérard BERTOLINI, les déchets, c'est les autres, éd. Erès, France, 2000.

⁷ BROUSSE Jean, Incinération des déchets ménagers : la grande peur, éd. Le cherche midi, Paris, 2005.

⁸ Mathieu Durand, La gestion des déchets dans une ville en développement : comment tirer profit des difficultés actuelles à Lima, Thèse de doctorat, soutenue à l'Université de Rennes 2, 2010.

⁹ Agence Française de Développement, la gestion des déchets solides comprendre pour mieux agir, <https://www.pseau.org/outils/ouvrages/afd> 2021.

dans de nombreuses villes où l'on voit apparaître des modèles de plus en plus participatifs, composites et circulaires.

En Afrique, les déchets urbains restent une nuisance et source des pollutions et des maladies. Il sied de signaler que son urbanisation galopante, désordonnée et les comportements de rejet des déchets non appropriés sont venues aggraver l'environnement urbain¹⁰.

C'est le cas de KAPEPULA¹¹ qui, dans son étude sur « la contribution à l'amélioration de la gestion des déchets ménagers solides dans les villes des pays en développement. Le cas de Dakar au Sénégal », estime qu'une prise en charge des déchets à la base favoriserait la réduction des coûts d'enlèvement des ordures. Ce qui sauvegarderait la santé publique et protégerait l'environnement de la ville. Il propose une planification générale des techniques de gestion intégrée et structurée en quatre étapes : prévention, coordination, commandement et contrôle.

En République Démocratique du Congo, la gestion des déchets urbains reste encore embryonnaire, nous assistons à une collecte sauvage, rudimentaire, archaïque, mécanique, sans un projet de la revalorisation. Les rivières sont parfois considérées les lieux des décharges.

A cet effet, MBALANDA LAWUNDA, cité par KASSAY NGUR-IKONE Jules, dans son étude¹² : « Gouvernance environnementale et gestion des déchets solides de la Régie d'Assainissement et des Travaux Publics de Kinshasa (RATPK), Diagnostic et vision stratégique, la ville de Kinshasa est malade de son propre environnement. L'action publique censée produire les infrastructures sociales de base et conduire à l'assainissement de l'espace reste moins efficace, provoquant ainsi un environnement urbain vulnérable. Dans les quartiers pauvres, des milliers de citadins démunis, livrés à leur triste sort, font les frais d'une gamme de maladies liées à l'insalubrité publique¹³.

MUZUMBI, souligne dans son étude, sur l'assainissement urbain par l'approche « pollueur payeur » à MATONGE, dans la commune de KALAMU que 97% des ménages ont été d'accord pour la création d'un service de salubrité et sur le principe pollueur payeur. Ce qui revient à affirmer que le problème majeur de la mauvaise gestion des ordures ménagères est lié à la mentalité et à l'absence des structures d'assainissement urbaine et municipales.

De sa part, KASSAY NGUR-IKONE Jules¹⁴, met l'accent sur l'application de la décentralisation c'est-à-dire confier la responsabilité de gestion des déchets urbains solides à la commune avec tous ses corollaires et cela doit se faire en synergie avec les différentes couches de la population pour une gestion durable.

Les Objectifs de Développement Durable, ODD 12 : Réduire et gérer les déchets, pour sa part, à l'occasion de son 5ème anniversaire, favorise des initiatives des Organisations des Sociétés Civiles qui contribuent de manière efficace et innovante à la réalisation de ces objectifs. La poursuite de cet objectif de développement durable repose sur un constat alarmant : la consommation et la production mondiale, moteurs de l'économie, reposent sur une utilisation de l'environnement et des ressources naturelles d'une manière qui continue à avoir des effets néfastes sur la planète. Ou mieux : les prévenir en gérant les déchets. C'est dans cet objectif que s'inscrit l'action d'Autre Terre et de l'association Centre écologique Albert Schweitzer du Burkina Faso (CEAS-Burkina) en déclinant un projet qui focalise sur l'ODD 12.4 : « D'ici 2030, il s'agit de réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation »¹⁵.

La revue de la littérature démontre clairement une mauvaise gestion des déchets urbains dans le chef de tous les acteurs (l'Etat, les Associations de pousse-pousseurs et la population qui en est la première productrice des déchets). Toutes ces études privilégient la prise des décisions dans la gestion des déchets avec la participation active de toutes les parties prenantes.

¹⁰ KASSAY NGUR-IKONE Jules, Op.-Cit., p.5, 2014.

¹¹ KAPEPULA KA-MBAYU D., Contribution à l'amélioration de la gestion des déchets ménagers solides dans les villes des pays en développement. Le cas de Dakar au Sénégal, Thèse, Département de Sciences de la santé publique, Université de Liège, 2007, inédite.

¹² KASSAY NGUR-IKONE Jules, Op.-Cit., p. 8, Juin 2014.

¹³ OMS, Bulletin épidémiologique du choléra en RDC, publié en 2011.

¹⁴ KASSAY NGUR-IKONE Jules, Op.-Cit, P.9, 2014.

¹⁵ <https://www.acodev.be/news/vers-le-d%C3%A9veloppement-durable>.

L'aspect communicationnel étant très souvent négligé par les autorités municipales. Aussi, est-il nécessaire de nous pencher sur des pistes des solutions susceptibles d'améliorer la stratégie de la sensibilisation de la population riveraine et même de la volonté politique dans les chefs des autorités locales afin d'améliorer le service de l'assainissement et d'évacuation des déchets des ordures ménagères pour un environnement sain et une population consciente d'un sens de moralité élevée. Et d'avoir, dans un contexte donné, une vision précise des rôles et responsabilités des différents acteurs institutionnels et opérationnels, en mettant l'accent sur la mise en œuvre de la décentralisation en ce qui concerne particulièrement les compétences des ETDs en matière de la salubrité publique. C'est-à-dire, confier la responsabilité de la gestion des déchets urbains solides à la commune avec toutes ses corollaires et cela doit se faire en synergie avec toutes les parties prenantes.

Face à cette dégradation de l'environnement de la commune urbaine de Kintambo, notre réflexion cherche à savoir si le manque d'intégration de la sensibilisation de la population riveraine et même de la volonté politique dans les chefs des autorités municipales ne serait-il pas à la base de non assainissement qui occasionne l'insalubrité de la commune urbaine de Kintambo et quelles stratégies à mettre en place pour permettre la gestion rationnelle des déchets en vue d'un bon assainissement ?

Hormis la présente introduction et la conclusion qui clos l'étude, cette dissertation est subdivisée en quatre points. Le premier point présente brièvement la commune de Kintambo. Le deuxième point traite de la définition des concepts clés du travail. Le troisième point fait état de la démonstration des limites des acteurs publics et privés locaux de l'assainissement ainsi que les dangers qui guettent la population de la commune urbaine de Kintambo. Le quatrième point suggère les perspectives d'avenir pour une bonne prise en charge de la salubrité publique comme approche à adopter dans la commune urbaine de Kintambo.

1. BREVE PRESENTATION DE LA COMMUNE DE KINTAMBO

L'histoire de la Commune de Kintambo¹⁶ date du 12 mai 1877, date à laquelle l'explorateur, Henri MORTON STANLEY, avait atteint la baie de Ngaliema où se trouvait un village HUMBUBU du nom de NTAMBU qu'on appelle aujourd'hui KINTAMBO. C'est à partir de la Commune Urbaine de Kintambo qu'on connaît aujourd'hui la ville de Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo. Elle est située à l'ouest du Centre-Ville de Kinshasa, elle est la plus petite commune parmi les 24 communes que compte la Ville de Kinshasa, avec une superficie de 2,88km². Son climat est tropical qui a deux grandes saisons (de pluie et sèche). La commune de Kintambo est située sur un sol sablonneux plan. Quatre rivières traversent la municipalité de Kintambo, à savoir : Lubudi, Makelele, Maluku et Mampenza. La population de la commune de Kintambo est composée des ressortissants de toutes les provinces de la République Démocratique du Congo et de quelques étrangers. Les populations dominantes sont celles de la province de Bandundu suivi du Kongo-Central et de l'Equateur. Au 31 Décembre 2022, la population de la commune de Kintambo était de 105.449 habitants soit 103.523 congolais et 1.926 étrangers. Elle est subdivisée en 7 quartiers dont l'un non urbanisé (quartier Lubudi-Luka) suite à son enclavement, 152 rues et 7257 parcelles.

La quantité des ordures produites par ménage varie selon la taille du ménage, le niveau de vie du ménage et de l'alimentation. Selon les chiffres obtenus pendant nos enquêtes sur terrain après pesage de sept jours dans dix ménages de 6 personnes, nous avons trouvé une production moyenne de 3kg des ordures pour un ménage, soit 0,5kg par individu. C'est-à-dire, un individu vivant dans la commune urbaine de Kintambo produit environ 0.5kg des ordures ménagères par jour. Donc une population de 105.449 habitants que compte la commune urbaine de Kintambo, peut produire 52.725 kg soit 53 tonnes des ordures ménagères par jour.

II. DEFINITION DES CONCEPTS

2.1. Assainissement

L'assainissement constitue, aujourd'hui indiscutablement la forme essentielle de désinfection ou d'assèchement de l'environnement humain afin de permettre à l'homme de vivre dans un milieu propre. En d'autres termes, l'assainissement est un service de base en tant que tel, il se fonde dans une préoccupation plus large d'amélioration des conditions de vie urbaine, ou d'environnement urbain, ou encore de lutte contre les pollutions diverses et les désagréments urbains, parmi lesquels les habitants et

¹⁶ Rapport annuel de la Commune Urbaine de Kintambo, P. 1-4, Exercice 2022.

les responsables intègrent la lutte contre les inondations (ou assainissement pluvial) et l'évacuation des déchets solides¹⁷.

2.2. Déchets

Les déchets urbains posent un problème environnemental très préoccupant pour les pays en développement. Dans certaines capitales africaines, moins de 30 % des déchets sont évacués¹⁸.

En effet, l'enlèvement des ordures ménagères est perçu comme le plus « municipal » des services urbains et tout responsable local joue une partie de sa crédibilité sur les résultats qu'il obtient dans ce domaine. Pourtant, avec la croissance urbaine rapide, l'organisation et le financement de la gestion des déchets sont des équations de plus en plus difficiles à résoudre pour les municipalités.

Le défi est d'envergure pour la commune urbaine de Kintambo qui manque de moyens et ne pouvant pas offrir les solutions hygiéniques à ses habitants. En revanche, elle dispose d'atouts non négligeables comme l'existence, sur son territoire, de nombreuses petites entreprises privées « les Pousse pousseurs » « Bwaka Matiti » et d'associations communautaires qui interviennent déjà dans la collecte et le recyclage des déchets.

Le terme « déchet » est souvent pris dans sa globalité ce qui conduit parfois à une confusion sur les différentes sortes de déchets qu'on peut rencontrer dans la nature. Les différents auteurs ont tenté de définir suivant leur état. Généralement le déchet c'est ce qui est perdu dans l'emploi d'une matière ou tout simplement les résidus de l'emploi des matières poutres cibles ou non. Donc un déchet est un résidu de produit de transformation ou d'utilisation que son détenteur destine à l'abandon.

2.3. Dépotoir

Lieu public où l'on dépose des ordures¹⁹. C'est un endroit où sont déposés les dérites. Il est synonyme de décharge. C'est un lieu de select et de traitement de produit de vidage.

2.4. Ordures ménagères

Déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles ou séparatives. S'y ajoutent les déchets non ménagers collectés dans les mêmes conditions (déchets produits par les artisans, les commerçants, bureaux, ...) appelés déchets assimilés²⁰. Toutes matières putrescibles d'origine végétale ou animale, résultant de la manutention de préparation et de la consommation des aliments.

2.5. Immondices

Ensemble des rejets produits par un ménage : poubelles, déchets organiques, mais aussi de carton, de verre ou de plastique²¹. Toutes choses sales ou impures des ordures ménagères, déchets de toute sorte. Il comprend la boue, les feuilles mortes et les ordures entassées dans les rues ou dans les maisons.

III. LES RESPONSABILITES DES ACTEURS

Par acteur, il faut entendre tout individu lié à l'organisation, de l'intérieur ou de l'extérieur, qu'il se situe du côté des dirigeants de cette organisation ou des dirigés²². De manière claire, l'assainissement doit permettre des synergies constructives entre les principaux acteurs qui y interviennent. Ces principaux acteurs sont l'Etat, la population ou les habitants de les associations qui interviennent en la matière (les Pousse pousseurs « usagers », « Bwakisa Matiti » et Service vidange « bloco » etc.) de la commune urbaine de Kintambo. Essayons d'analyser la réalité de la commune de Kintambo.

3.1. De l'assainissement dans la commune de Kintambo

Depuis le 19 octobre 2020, le Gouverneur de la ville avait lancé un ambitieux programme d'assainissement de la ville entière incluant toutes les communes. Chacune de ces dernières étant

¹⁷ Rapport AFRICITES 3 SESSION ASSAINISSEMENT URBAIN, Op.-Cit., p.1.

¹⁸ Idem, p.10.

¹⁹ Dictionnaire français de Google est proposé par les Éditions Le Robert, 1951.

²⁰ https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement, consulté le 16 juin 2023 à 12h57'.

²¹ <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/>, consulté le 16 juin 2023 à 13h12'.

²² MUKOKA NSENDA F., l'Analyse stratégique comme mode d'approche à l'étude des organisations : une évaluation critique, Revue Congolaise des Sciences Politiques et Administratives, volume I numéro 1 avril-juin 2013. p.14., Université de Kinshasa.

appelées d'office à intégrer ce programme dénommé KIN BOPETO²³ qui signifie littéralement Kinshasa salubre.

Rappelons que peu avant cette date le samedi 1^{er} aout 2020 le Gouverneur avait lancé l'opération *sukola kintambo qui signifie nettoyage de Kintambo* ou le Rond-point Magasin a servi de cadre pour accueillir le Gouverneur de la ville, sa suite, ainsi que des Ongs de la commune de Kintambo et de Ngaliema²⁴

La question de l'assainissement dans la ville de Kinshasa et particulièrement dans la commune de Kintambo se pose sérieusement et prend de plus en plus des allures inquiétantes en dépit des brigades dudit programme installées dans chaque commune de la ville. Le poids de la réalité de l'insalubrité ne correspond pas avec les moyens précaires mis en place. Il se pose donc des problèmes divers qui dépassent l'autorité municipale le nivelant à l'incompétence due plutôt à l'incapacité de réunir les conditions infrastructurelles allant des outils de travail jusqu'aux engins et voir des espaces de stockage pour une évacuation aux lieux définitifs de décharge encore à problème. Ce programme présente donc des limites.

Prenons un autre acteur qui est la population. Parmi les causes de l'insalubrité de la ville de Kinshasa, il y a la population elle-même qui manque une culture de la gestion de déchets et qui est caractérisée d'une absence de volonté d'assainir et de garder toujours propre l'environnement. Cet état de chose est renforcé par le contexte d'absence de sanctions correctionnelles. L'éducation environnementale est quasiment en carence, la gestion de déchets n'est pas de mise. Les pratiques constatées tant dans les ménages que dans d'autres espaces laissent à déplorer. Les cours d'eau sont transformées en véritables lieux de décharge, ce qui crée non seulement les inondations mais des lieux de reproduction des moustiques. Pourtant la population doit plutôt être la solution plutôt que le problème. Le changement des mentalités s'impose pour réussir l'assainissement de la ville.

Outre l'Etat et la population, nous avons les structures organisationnelles au rang des Organisations non gouvernementales, les associations ayant comme objet, l'assainissement. Nous revenons de façon détaillée sur cet acteur dans la partie ci-dessous car il se pose de sérieux problèmes de financement et aussi de gestion des rares fonds mis à leur disposition par la ville et par certaines organisations internationales.

Il existe plusieurs institutions nationales et internationales intervenant formellement ou informellement dans le secteur de l'assainissement. L'efficacité de leurs interventions dépend des moyens (financiers, techniques, etc...) dont elles disposent. Cependant, le secteur souffre d'un manque de coordination et des imprécisions d'attributions pour la majorité des acteurs²⁵. Les attributions des ministères publics nationaux (le ministère de l'Environnement, Santé Publique, Développement Rural, Energie, Infrastructures et Plan) sont définies par l'Ordonnance 08/074 du 24 décembre 2008. Les acteurs non-étatiques nationaux sont constitués des Organisations Non Gouvernementales nationales et locales qui interviennent conformément à l'article 41 de la Loi n°004/2001 du 20 juillet 2001.

Les acteurs internationaux sont la plupart des programmes d'appui des bailleurs regroupés sous la dénomination des partenaires techniques et financiers. Ces partenaires travaillent en partenariat avec les ministères ainsi que les directions services et/ou institutions relevant des ministères. Concernant la commune de Kintambo qui est le champ de notre d'étude, nous les regroupons en trois catégories d'acteurs : (la commune, les privés Bwakisa Matiti « les pousses-pousseurs » et les habitants).

3.2. Acteurs Publics : l'Etat/la commune

Les compétences en matière de l'alimentation en eau potable et assainissement pour la commune, laquelle est une ETD, se résument en ce qui suit²⁶ :

- L'organisation des décharges publiques et du service de collecte des déchets ;
- L'organisation et la gestion d'un service d'hygiène ainsi que du programme d'assainissement ;
- La planification et la programmation du développement de la commune.

²³ Arrêté n SC/0178/BGV/MIN PR/COJU/PLS/008 du 07 aout 2008 portant création le Régie d'Assainissement et be Travaux Publics de Kinshasa, R.A.T.P.K en sigle

²⁴ <https://desknature.com> Kin Bopeto

²⁵ RDC, Comité National D'Action de L'Eau et de l'Assainissement, Op.-Cit. p.20.

²⁶ Article 50 de la Loi 08/016 du 7 octobre 2008.

En tant qu'autorité souveraine, quant à la concorde et la prospérité de la société, le pouvoir politique est appelé par son service déconcentré qui est la commune urbaine de Kintambo à organiser et à maintenir l'ordre dans le sens de donner satisfaction aux diverses aspirations et trouver des solutions aux différents problèmes que se posent les membres de la société en prenant des mesures ou décisions rationnelles dans divers domaines de la vie (entre autres sanitaire, ...) ²⁷. L'État et ses services ont pour rôle de créer un environnement favorable.

Tous les acteurs, qu'ils soient publics, privés ou associatifs, doivent s'inscrire dans ce cadre. Il revient à l'État et à ses services déconcentrés au niveau local de veiller à la bonne information, à la coordination et au respect de la réglementation et de la stratégie nationale par l'ensemble des acteurs.

Il est reconnu à la Commune Urbaine de Kintambo, comme service déconcentré/Entité Territoriale décentralisée l'organisation ou la gestion de réseaux d'égouts et de stations de réception des déchets, mais sa gestion est délicate quant à leurs évacuations vers les lieux périphériques du centre-ville de Kinshasa, par manque de moyens financier et matériel. Toutefois, il existe trois dépotoirs construits par l'Hôtel de Ville de Kinshasa servant des lieux de décharges, sur trois avenues suivantes : O.U.A, Bangala et Bandundu. Mais ces dépotoirs ne sont pas souvent évacués à temps réel et causant ainsi des insalubrités et des odeurs nauséabondes dans les chefs des habitants, des difficultés parfois d'accès aux voies routières qui sont à la base des embouteillages...

Suite aux multiples causes évoquées ci-dessus, *l'autorité municipale s'est résolue de fermer tous ces lieux de décharges pour décourager les services informels à ne plus jeter les déchets collectés auprès des ménages. Cette décision impopulaire de l'autorité municipale pose des multiples problèmes à l'organisation de l'assainissement de la commune* ²⁸. L'Etat a pour rôle de planifier et de faire financer le développement des services d'assainissement sur son territoire de compétence et d'assurer la bonne coordination entre les acteurs, en accord avec les réglementations et la stratégie nationale.

De la même façon, il répartit les missions, fixe les cadres de fonctionnement des différents services dont il a la charge, veille au respect des « règles du jeu » qu'il a fixées et à la satisfaction de tous les acteurs.

3.3. Acteurs privés locaux « Bwakisa Matiti²⁹ ou Pousses Pousseurs »

Dans la commune urbaine de Kintambo, les secteurs informels sont très présents, notamment de petits opérateurs privés d'évacuation de déchets ménagers solides. Ceux-ci sont bien souvent les principaux fournisseurs de services d'évacuation des eaux usées et des boues, voire les seuls. Plutôt que de les ignorer, il est préférable de s'appuyer sur cette offre existante, la soutenir, la développer, l'encadrer, la régulariser et la former, tout en évitant de l'étouffer sous des lourdeurs bureaucratiques. On les appelle ou encore « fournisseurs » de services : leurs rôles sont de proposer, sur la base des demandes des « ménages » le service d'évacuation de déchets solides à la demande de ces derniers.

En lieu et place des entreprises privées, ce sont les acteurs qui se chargent de l'enlèvement des immondices moyennant des prix négociables.

IV. POPULATION DE LA COMMUNE URBAINE DE KINTAMBO COMME SOLUTION AU PROBLEME

Bien souvent oublié par les décideurs et les techniciens de la collectivité locale, les usagers « ménages » doivent être placés au centre de toute démarche de développement et d'amélioration du service d'assainissement municipal. Ils doivent être sensibilisés et associés autant que possible au suivi de la bonne gestion de leurs ordures ménagères, par exemple via un représentant des habitants « Chef du quartier » ou une association d'usagers (les ONGs).

Mais attention, mettre les usagers « ménages » au cœur du service ne veut pas dire qu'il faut en faire des « assainisseurs ». Les solutions communautaires d'autogestion de l'assainissement par les habitants de la Commune, aussi séduisantes soient-elles sur le papier, aboutissent souvent à des échecs.

En effet, gérer un service des déchets solides nécessite non seulement la mobilisation de nombreuses compétences techniques et financières, mais également des moyens et capacités de communication, rarement à la portée d'une association d'habitants. L'assainissement est à ce titre une affaire de

²⁷ TOENGAHO LOKUNDO F., Droit Constitutionnel et Institutions Politiques, notes de cours destinés aux étudiants de G1 SPA, p.14, Unikis 1999.

²⁸ Information collectée auprès des agents locaux « Bwakisa Matiti ou pousses pousseurs ».

²⁹ Ramasseurs des déchets en langue lingala parlée dans la ville de Kinshasa

professionnels. Plusieurs déterminismes sont à la base de l'insalubrité dans la commune urbaine de Kintambo. Les plus frappants sont notamment : les problèmes des déchets (solides), drainage (liquides, gazeux) et lieux de décharge ou dépotoirs.

▪ **Problèmes des déchets (solides)**

De tous les problèmes que pose l'assainissement, l'évacuation de déchets constitue le point saillant. L'Administration de la commune urbaine de Kintambo est dans une incapacité notoire de se procurer un camion Ben pouvant aider l'évacuation facile des déchets provenant des ménages et des entreprises industrielles. Ces déchets sont nuisibles à la santé des habitants.

Nous avons constaté un sérieux problème que cette entité territoriale traverse. Un bon nombre de quartiers n'ont pas des lieux de décharges où les déchets solides peuvent être jetés, ce qui pousse les habitants à jeter leurs immondices au coin de leurs avenues ou dans les rivières environnantes avec comme conséquences les inondations.

▪ **Lieux de décharge ou dépotoirs**

Comme nous l'avons si bien dit dans l'un des points de notre dissertation, il existe trois dépotoirs construits par l'Hôtel de Ville de Kinshasa servant ainsi des lieux de décharges, sur trois avenues suivantes : O.U.A, Bangala et Bandundu. Mais ces dépotoirs ne sont pas souvent évacués à temps réel et causant ainsi des insalubrités et des odeurs nauséabondes dans les chefs des habitants.

Partant de sa superficie qui est de 2,88 km et de sa population 105.449 habitants que compte la commune urbaine de Kintambo, le nombre des lieux de décharges comme énuméré ci-haut, est très insuffisant pour recevoir tous les déchets solides que produisent les habitants de cette commune. Suite à cette insuffisance, nous avons constaté que les agents « Bwakisa matiti » jettent les immondices collectées auprès des ménages dans les décharges sauvages, dans les cours d'eau, dans les ravins et dans les autres endroits, tels que les périphériques et espaces verts.

Comme les immondices constituent une menace réelle et croissante dans l'environnement, les décharges sauvages ne font que naître du jour au jour, celles-ci sont installées dans la plupart des cas à côté des habitations. Ces familles vivent avec les immondices, et à côté les gens vendent aussi les produits alimentaires avec tous les risques de contamination. Cette situation met la vie de la population en danger.

V. SUGGESTIONS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Eu égard de tout ce qui précède, notre réflexion dans cette dissertation, propose des perspectives futures pour une meilleure prise en charge de la salubrité de la commune urbaine de Kintambo. Il est utile de commencer par :

- Une planification de l'assainissement, qui consisterait à développer une vision dans le temps et dans l'espace des besoins en matière de développement des services.
- Le développement des services de manière à ce que les autorités municipales soient à mesure de financer les investissements en mobilisant des ressources auprès du Gouvernement Central, d'une banque ou encore d'un partenaire du développement afin de se procurer des équipements comme de grands véhicules pour l'évacuation des déchets vers les décharges en dehors de la ville ou commune.
- La fixation des règles et la répartition des rôles des acteurs ; la Commune par le biais de son service en charge de l'environnement doit fixer, dans le respect des normes nationales, les règles à respecter par chacun des acteurs. Pour fixer ces règles et les faire respecter, les autorités municipales doivent disposer de divers moyens et outils juridiques ci-après :
 - le règlement local d'assainissement qui, en fonction des conditions locales, fixe les prestations assurées par le(s) service(s) d'assainissement, les obligations respectives de tous les acteurs, ainsi que les pratiques interdites et les sanctions en cas de non-respect de ce règlement.
 - la police de l'assainissement qui, en fonction des contextes, peut être exercée par des agents municipaux assermentés ou des agents de l'État. Ceux-ci doivent disposer des moyens nécessaires pour parcourir l'espace public, repérer, caractériser, mémoriser et sanctionner (ou transmettre le signalement) d'éventuelles infractions à la réglementation nationale et locale : rejet « sauvage » des immondices, etc.

Cette police de l'assainissement peut s'exercer conjointement avec la police des commissariats.

CONCLUSION

Comme rien n'est parfait, signalons que le point faible de l'Administration municipale de Kintambo est que le service en charge de l'assainissement sort de ses compétences, en laissant la charge d'évacuation des déchets solides et autres de manière informelle aux *Pousse pousseurs* « *Bwakisa Matiti* » qui ne sont que des individus. Les quelques Ongs qui s'y emploient sont butées au problème de financement. Ceci explique que, les mécanismes d'extension et de maintenance du réseau d'évacuation ne sont pas au point, rien n'est fait de façon efficace pour améliorer l'assainissement qui du reste est une prévention efficace pour la santé communautaire. En effet, la municipalité n'est pas en mesure d'assumer sa responsabilité directe en matière d'assainissement et n'a engagé aucune action tangible pour la salubrité de sa juridiction. Le programme Kin Bopeto a montré ses limites de son application effective au niveau des communes.

Cependant, on notera que les autorités municipales ont l'obligation de maintenir la commune propre, être capable de conduire une politique complète d'assainissement urbain, en évacuant en temps réel les immondices entreposées aux décharges. En outre, elles ont l'obligation de sensibiliser la population riveraine pour une meilleure gestion des déchets et des eaux usées afin de vivre dans un environnement assaini et salubre. Cette sensibilisation a un seul but, le changement de mentalités de la population riveraine.

L'absence manifeste des autorités municipales surtout sur le terrain et le manque de la sensibilisation (communication) de la population riveraine en matière de la salubrité constituent les problèmes épineux de l'insalubrité de la commune de Kintambo qui présente des indicateurs aussi navrant.

BIBLIOGRAPHIE

- Agence Française de Développement, la gestion des déchets solides comprendre pour mieux agir, <https://www.pseau.org/outils/ouvrages/afd> 2021.
- Dictionnaire français de Google est proposé par les Éditions Le Robert, 1951.
- Durkheim E., Les règles de la méthode sociologique, éd. PUF, Paris, 1973, p.22.
- Fabrice Prince LUSUNGU WITANDAY, Evaluation des connaissances des ménages sur la gestion des déchets plastiques (Cas du Quartier), TFC, Université libre des pays des grands lacs, 2008.
- Gérard BERTOLINI, les déchets, c'est les autres, éd. Erès, France, 2000.
- <https://www.acodev.be/news/vers-le-d%C3%A9veloppement-durable>.
- https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement.
- <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/>
- KAPEPULA KA-MBAYU D., Contribution à l'amélioration de la gestion des déchets ménagers solides dans les villes des pays en développement. Le cas de Dakar au Sénégal, Thèse, Département de Sciences de la santé publique, Université de Liège, 2007, inédite.
- KASSAY NGUR-IKONE Jules, Gouvernance environnementale et gestion des déchets solides de la Régie d'Assainissement et des Travaux Publics de Kinshasa (RATPK), Diagnostic et vision stratégique, Mémoire de DEA en SPA, p. 4, Juin 2014.
- Mathieu Durand, La gestion des déchets dans une ville en développement : comment tirer profit des difficultés actuelles à Lima, Thèse de doctorat, soutenue à l'Université de Rennes 2, 2010.
- MUKOKA NSENDA F., l'Analyse stratégique comme mode d'approche à l'étude des organisations : une évaluation critique, Revue Congolaise des Sciences Politiques et Administratives, volume I numéro 1 avril-juin 2013. p.14., Université de Kinshasa.
- MUZUMBI, l'assainissement urbain par l'approche « pollueur payeur » à MATONGE, dans la commune de KALAMU
- OMS, Bulletin épidémiologique du choléra en RDC, publié en 2011.
- Rapport AFRICITES 3 SESSION ASSAINISSEMENT URBAIN « Gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain », Coordonné par le Programme Solidarité Eau (pS-Eau) et le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM), p.1, 2003.
- Rapport de la Commission Indépendante de l'Organisation des Nations Unies sur les problèmes de développement international sous la présidence de Willy BRANDT, Nord-Sud : un

programme de survie, éd. Gallimard, Paris, 1980, pp.202-203. Cité par MUSAO KALOMBO MBUYU C., Education à la gouvernance environnement un défi pour la gestion publique des déchets urbains à Kinshasa, *Revue Congolaise des Sciences Politiques et Administratives*, volume I numéro 1 avril-juin 2013. p.22., Université de Kinshasa.

- RDC, Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire & Ministère du Développement Rural, les implications du processus de la décentralisation sur la gouvernance du secteur de l'eau potable et de l'assainissement en RDC, Comité National D'Action de L'Eau et de l'Assainissement.
- TOENGAHO LOKUNDO F., Droit Constitutionnel et Institutions Politiques, notes de cours destinés aux étudiants de G1 SPA, p.14, Unikis 1999.